

question. S'ils ne sont pas prêts aujourd'hui, je crois qu'ils devraient être ici mardi prochain.

Après quelque discussion au sujet de la procédure, la motion d'ajournement est mise aux voix et adoptée.

Le comité s'ajourne à 12.15 jusqu'à mardi, 19 mai, à 11 heures du matin.

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

OTTAWA, mardi, 19 mai 1914.

Le comité chargé d'étudier le bill B2 du Sénat, intitulé: "Loi refondant et amendant la Loi des chemins de fer" se réunit à 11 heures de l'avant-midi.

Le sénateur Young et M. J. E. Armstrong, député, occupent le fauteuil de la présidence.

M. COCKSHUTT.—Je comparais pour le Board of Trade de Toronto en vue de présenter une communication qu'il m'a remise et qui se rapporte aux questions soumises à votre comité. Ce document est en date du 15 mai 1914, et se lit comme suit:—

M. W. F. COCKSHUTT, député,  
Chambre des Communes, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Je réponds à votre honorée du 13 courant, adressée à M. Lorley.

Comme vous le savez probablement, le Conseil du Board a donné à son comité des chemins de fer et du transport le pouvoir nécessaire pour prendre l'action qu'il jugera à propos pour comparaître devant le comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, relativement à la loi projetée pour refondre et amender la Loi des chemins de fer.

Votre lettre ayant été transmise à ce département, je me suis mis en communication avec M. Peleg Howland, président du comité, pour l'informer de son contenu, et nous avons décidé de vous écrire et de vous adresser une copie des représentations du Board à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux relativement au projet d'étendre la juridiction de la Commission des chemins de fer aux services spéciaux des chemins de fer. Cette copie est incluse.

Si vous le jugez opportun, veuillez remettre cette lettre au président du comité conjoint, ou à la personne autorisée à la recevoir; et si vous pouvez fixer une date à laquelle le comité conjoint sera prêt à discuter la question et, s'il est nécessaire, à entendre une délégation de notre Board à ce sujet, veuillez nous en informer et nous prendrons des mesures pour que la délégation se rende à Ottawa. Nous comprenons que le comité conjoint siège les mardis et jeudis. Il ne serait pas possible à nos représentants de comparaître devant le comité mardi prochain, le 19 mai, mais toute date subséquente leur conviendrait probablement.

Sincèrement à vous,

T. MARSHALL,

Commissaire.

Cette lettre porte la signature de M. T. Marshall, commissaire du comité du Trafic du Board of Trade, de Toronto, et M. Marshall a témoigné de beaucoup d'intérêt à la question. Il m'a fait tenir une communication adressée au ministre des Chemins de fer dans laquelle sont formulées les diverses remarques que le Board of Trade, de Toronto, cherche l'occasion de soumettre à ce Comité.